

## Compte rendu de la réunion du 10 avril

**Organisateurs :** ABF, ADBDP, ADBGV, ADBU, ADDNB et FULBI

### Finalisation d'une recommandation française

Les participants ont examiné l'[avant-projet de version 1](#) de la Recommandation française pour l'utilisation de l'identification par radiofréquence en bibliothèque et élaboré un [projet final](#).

Ils ont été guidés par les principes suivants :

- **interopérabilité** : n'importe quel couple RFID-SIGB doit pouvoir fonctionner, une bibliothèque ou un réseau de bibliothèques doit pouvoir utiliser successivement ou simultanément plusieurs systèmes RFID ou SIGB sans adaptation particulière
- **économie** : la taille de stockage a été réduite au minimum pour pouvoir utiliser des puces de 256 octets
- **non redondance** : les données décrites dans le SIGB n'ont pas vocation à être également décrites sur la puce RFID, le point d'intersection entre les deux étant l'identification de l'exemplaire.

Les modifications apportées à l'avant projet ont essentiellement été motivées par le souci de réduire la taille des données faisant l'objet de la recommandation. Cette économie de taille permet aux bibliothèques qui le souhaitent d'utiliser les puces pour stocker des données ne faisant pas l'objet de la recommandation, telle que la géolocalisation ou la classification intellectuelle. L'identification d'un document par 16 caractères alphanumériques (16 octets) étant essentiellement motivée par la reprise des numéros de codes à barre existants, il a paru possible de s'en détacher en proposant une numérotation alternative sur 16 caractères numériques (7 octets).

Le nombre de niveaux de localisation a été porté de quatre à cinq afin de permettre notamment à un ensemble intercommunal d'identifier un site.

Concernant les dispositifs antivol, il a paru inutile de signaler dans la puce si un code AFI est utilisé.

Ce projet comprend :

- une recommandation ferme pour la standardisation des données contenues dans une puce RFID de document ;
- de simples indications concernant les données contenues dans une puce RFID d'emprunteur, le besoin de standardisation concernant ce dernier cas n'étant pas encore clairement identifié.

### Suite de la procédure

- Le projet de recommandation sera publiée sur Internet le 11 avril 2006 ;
- Les associations prennent contact avec l'ABES pour soulever trois questions :
  - la longueur prévisible du code en cas d'évolution de celle-ci,
- l'utilité de créer un nouveau préfixe pour identifier les bibliothèques relevant d'un établissement public intercommunal,
  - la procédure à mettre en place pour que l'attribution d'un [code RBCCN](#) à une bibliothèque qui en est dépourvue soit aisée
- Les fournisseurs de solutions RFID et de SIGB et les bibliothèques ont jusqu'au 29 avril pour faire des remarques par courrier électronique à l'ADBDP. Passé ce délai, à moins qu'une difficulté majeure n'apparaisse, la recommandation sera définitivement publiée en ligne par les associations organisatrices.

### Participants

#### Représentants des associations de bibliothécaires ou de bibliothèques

Jean-Paul Gaschignard, FULBI  
Dominique Lahary, ADBDP  
François Michaud, ADDNB

#### Bibliothèques et services associés

Jean-Paul Oddos, Communauté d'agglomération de Pau  
Patrice Salsa, Ville de Paris

#### Fournisseurs de systèmes RFID

Philippe Anquetin, Nedap France  
Frédéric Hauser, Ident  
Gabriel Molina, 3M